

1

LA NOTIFICATION D'AIDES AUX TEMPS LIBRES

11 – ALSH : Modalités 2026

Quelle aide ?	Participation aux frais de séjour : en accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement implantés en Dordogne ou dans un département limitrophe, agréés DDETSPP et/ou conventionnés CAF. en accueil de scoutisme sans hébergement avec les associations implantées en Dordogne et représentant les 9 mouvements agréés par le ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative : les scouts et guides de France – les éclaireurs et éclaireuses de France - les éclaireurs et éclaireuses unionistes de France - les éclaireurs et éclaireuses israélites de France – les scouts musulmans de France – les guides et scouts d'Europe – la fédération des éclaireurs et éclaireuses – les éclaireurs neutres de France – les scouts unitaires de France.
Bénéficiaires	Enfants correspondants aux conditions d'ouverture de droits du RI de la Caf de la Dordogne. Les enfants des parents non-gardiens aux conditions d'ouverture de droits du RI de la Caf de la Dordogne.
Conditions d'attribution	Les ALSH percevront une subvention annuelle après signature d'une convention. Le montant sera calculé selon le réalisé de l'année N-1 et en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée pour l'année N. L'ALSH devra tenir à disposition les justificatifs d'attribution des aides aux familles dans le cas d'un contrôle sur place
Durée du séjour	Pas de minimum ni de maximum.

Montant de l'aide	<table> <tr> <td>Q.F.</td><td>Aide (par jour et par enfant)</td></tr> <tr> <td>0 à 400 €</td><td>4 €</td></tr> <tr> <td>401€ à 800 €</td><td>3 €</td></tr> <tr> <td colspan="2">Si enfant handicapé bénéficiaire de l'AEEH :</td></tr> <tr> <td>Q.F.</td><td>Aide (par jour et par enfant)</td></tr> <tr> <td>0 à 400 €</td><td>6 €</td></tr> <tr> <td>401 € à 800 €</td><td>5 €</td></tr> </table>	Q.F.	Aide (par jour et par enfant)	0 à 400 €	4 €	401€ à 800 €	3 €	Si enfant handicapé bénéficiaire de l'AEEH :		Q.F.	Aide (par jour et par enfant)	0 à 400 €	6 €	401 € à 800 €	5 €
Q.F.	Aide (par jour et par enfant)														
0 à 400 €	4 €														
401€ à 800 €	3 €														
Si enfant handicapé bénéficiaire de l'AEEH :															
Q.F.	Aide (par jour et par enfant)														
0 à 400 €	6 €														
401 € à 800 €	5 €														
Paielement	Aide déduite de la participation des familles et versée au gestionnaire.														